



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Fédération pour la paix universelle, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

12-64114X (F)



Merçi de recycler



Déclaration

La Fédération pour la paix universelle énonce les affirmations ci-après.

Premièrement, la violence et les conflits humains trouvent leur origine dans la rupture des relations entre humains et dans l'incapacité à satisfaire nos idéaux et aspirations les plus ambitieux. La violence est le symptôme d'un échec aux plans moral et spirituel. Pour mettre fin aux conflits violents, nous devons parvenir à une prise de conscience morale et spirituelle.

Deuxièmement, une société de non-violence et de paix durable repose sur le renforcement de la solidarité entre les membres de la famille humaine tout entière et sur la reconnaissance de notre fraternité, en ce que nous sommes des hommes et des femmes qui partageons un héritage spirituel et moral commun. Nous formons une seule et même famille devant Dieu. C'est de cette entente que naît la volonté collective de mettre un terme aux conflits violents.

Troisièmement, la Fédération reconnaît l'égalité entre les hommes et les femmes. Leur valeur absolue a une origine commune, Dieu, et toutes les créations de Dieu présentent des aspects masculins et féminins complémentaires, y compris les hommes et les femmes. La relation entre les hommes et les femmes est l'expression de l'expérience humaine dans sa globalité. Il ne devrait donc exister aucune discrimination fondée sur le sexe, uniquement l'harmonie des sexes au travers de l'amour.

Quatrièmement, en ce qu'elle constitue la pierre angulaire de la société, la famille fait office de première école d'éthique et devrait être l'école où l'on apprend à aimer, à respecter et à servir les autres. Au sein de la famille, le père et la mère ont l'un comme l'autre le droit d'être respectés et honorés. Les femmes ont la possibilité de prendre l'initiative de transformer le foyer familial en un havre de paix et d'amour, et de façonner le caractère de chacun. La voie de l'instauration d'une paix mondiale commence par la reconstruction de liens solides au sein des familles.

Cinquièmement, les lois à elles seules ne peuvent changer la culture de la violence; elles doivent être appuyées par des programmes éducatifs substantiels qui visent à promouvoir la formation aux valeurs, la résolution des conflits et une culture du service et de la paix. Les hommes et les femmes qui apprennent à assumer leurs obligations morales et leurs responsabilités à l'égard des autres respecteront leur prochain et vivront pour le plus grand bien et la réalisation d'autrui.

Sixièmement, dès lors que l'humanité apprendra à résoudre les conflits sans recourir à la violence et aux armes, des ressources massives seront réaffectées au développement humain. La Fédération insiste sur le rôle primordial que jouent les femmes dans la gestion des questions de paix et de développement dans tous les domaines, notamment la politique, les affaires, la culture et la religion. Il faut donner aux femmes le courage et les moyens d'assumer des rôles de premier plan dans la résolution des conflits, la consolidation de la paix et le développement durable.

La Fédération décide, par conséquent, de se joindre aux Nations Unies pour soutenir les efforts de la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-septième session, en vue de l'élimination et de la prévention de toutes formes de violence à l'encontre des hommes et des femmes.